



HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 25 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 28

**Absents avec
procurations : 5**

**Absents sans
procurations :**

Votants : 33

Date de convocation : 19/06/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26/06/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Fabio VITULLI, Morgane CARRA, Jérôme SICARDON, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Hantavola SISTAC, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Philippe STREMLER à Michèle BENESSE, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Si Tat HOANG à Martine DESJARDINS, Alain D'ORSO à Jean-Paul JOHEL, Clara Jackiewicz Clara à Françoise BARRERE

Absents sans procurations : /

Secrétaire : Cédric LACASSAGNE

N° DEL/2026-5-05

**Rapport
d'observations
définitives de la
Chambre Régionale
des Comptes sur
l'accès au logement
social dans les 5 EPCI
à fiscalité propre de la
grande agglomération
Toulousaine**

Vu la notification par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) le 20 avril 2026 d'un courrier daté du 17, qui nous informe que le rapport s'inscrivant dans le cadre d'une enquête sur l'accès au logement social sur les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de la grande Agglomération Toulousaine de 2019 à 2024, a été transmis au Muretain Agglo, et qu'en application de l'article L243-8 du code des juridictions financières, ce rapport est ensuite adressé à toutes les communes membres des EPCI concernés, afin d'être présenté en Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

Vu le rapport définitif de synthèse et les 4 réponses associées dont le lien de consultation a été indiqué dans la note de synthèse, et vu le rapport définitif complet annexé à la présente note.

Considérant que ce rapport présente plusieurs constats et recommandations spécifiques concernant la grande Agglomération Toulousaine, y compris sur le territoire du Muretain Agglo, indiqués dans la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-De prendre acte de la présentation et du débat en Conseil Municipal sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'accès au logement social dans la Grande agglomération toulousaine de 2019 à 2024.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Cédric LACASSAGNE

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

